



Mission régionale d'autorité environnementale  
Normandie

Inspection générale de l'environnement  
et du développement durable

Rouen, le 28/01/2026

Mission régionale d'autorité environnementale  
de Normandie

**Affaire suivie par :** Guillaume CHOISY

**Tel :** 01 40 61 79 02

**Courriel :** [guillaume.choisy@developpement-durable.gouv.fr](mailto:guillaume.choisy@developpement-durable.gouv.fr)

Objet : absence d'avis - Révision dite « allégée » du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Conches-en-Ouche (27)

Monsieur le président

Vous avez transmis pour avis de l'autorité environnementale le dossier relatif à la révision dite « allégée » du plan local d'urbanisme de la commune de Conches-en-Ouche, reçu le 23 octobre 2025.

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale ne s'est pas prononcée dans le délai de trois mois prévu par l'article R. 104-25 du code de l'urbanisme.

Cette information sur l'absence d'avis de l'autorité environnementale est à porter à la connaissance du public lors de l'enquête publique.

Elle figure sur le portail de l'évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le président de la mission régionale  
d'autorité environnementale

Guillaume CHOISY

**Communauté de communes - pays de Conches**  
**A l'attention de Monsieur le président**  
**Rue de l'hôtel de ville**  
**27190 CONCHES-EN-OUCHÉ**

Copie à : - Préfecture de l'Eure  
- Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie  
- Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure